
Adresse du conseil général de la commune de Chartres (Eure-et-Loir), lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Chartres (Eure-et-Loir), lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 193;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21359_t1_0193_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

p

[*Le conseil général de la commune de Chartres à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (17)

Liberté, Égalité, fraternité.

Citoyens représentants,

L'essor imposant et sublime que vous avez pris depuis le 10 thermidor et les grands principes que vous avez consacrés dans votre adresse aux français, ont donné à la révolution, (en lui conciliant tous les cœurs) une consistance à l'épreuve du tems et de toutes les factions; forts de la confiance et de l'amour du peuple brillant et magnanime qui vous a confié ses hautes destinées, frappez de la massue nationale tous les fripons et les intrigants qui veulent retarder son bonheur. Dissipés de votre souffle puissant et faites rentrer dans le néant cette écume que la fermentation révolutionnaire a fait éclore de toutes parts.

Ne soufrez pas surtout à vos côtés des puissances rivales, c'est à vous seuls à former l'opinion publique et à nous présenter des lois.

Lorsque vous aurez brisé ces faibles contrepoids qui donnent au vaisseau de l'état des oscillations irrégulières, vous arriverez d'un pas rapide et sur à votre but, qui est le bonheur de vos commettants et alors vous rentrerez dans vos foyers et la reconnaissance, l'estime et l'amour de vos concitoyens vous environnera. Déjà leurs bras sont levés pour vous faire sentir les délicieuses étreintes de la fraternité. Quand on a mérité une pareille récompense on est fait pour en sentir le prix.

PUDEL, maire, DELAPERRIERE, secrétaire et vingt autres signatures.

q

[*Les citoyens membres de la société populaire de Riom, à la Convention nationale, le 3 brumaire an III*] (18)

Liberté, Égalité.

Représentans du peuple

Nous avons reçu et lu avec le plus vif attendrissement votre adresse au peuple français; elle est l'expression exacte des sentimens qui nous ont toujours animés : elle renferme tous les vœux que nous pourrions faire. La méditer, la lire souvent, l'expliquer à nos concitoyens, leur faire connaître que vous voulés, que vous saurés faire leur bonheur, telle sera notre plus douce occupation.

Depuis 1789, amis de l'ordre, de la vertu et de la justice, l'intrigue ne nous agita jamais;

toujours la Convention a été notre point de ralliement et c'est avec transport que vous nous écrivons aujourd'hui, vive la République, vive la Convention.

Suivent 53 signatures.

r

[*Le conseil général, l'agent national et le directoire du district de Nogent-le-Républicain à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (19)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Représentans du Peuple,

Votre immortelle adresse du 18 vendémiaire en glaçant d'effroi les conspirateurs, les hommes improbables et sans mœurs, les anarchistes et les fripons, a porté dans l'âme de tous les vrais républicains, l'espérance et la joie. Graces vous en soient rendues, législateurs du premier peuple de l'univers! Vous avez encore une fois sauvé la patrie, en la soustrayant à la rage des monstres qui vouloient rouvrir ses veines et pomper le reste de son sang.

Au règne de la terreur et de la mort, à donc enfin succédé celui de la justice et de la loi. Vous voulez avec nous maintenir ce dernier, sages et inflexibles mandataires du peuple.

La juste sévérité que vous venez de déployer contre le cannibal Le Febvre qui a ordonné de sang froid le meurtre de quarante innocens et contre les infâmes exécuteurs de ces ordres barbares, nous est garant qu'après avoir enchainé l'hydre à mille têtes que le sang de Robespierre a mis en fureur, vous les ferez tomber d'un seul coup.

Mettez fin Législateurs, aux divisions intestines que rongent depuis si longtems le sein de la République et après avoir donné la paix à l'Europe abattue sous les coups vigoureux des enfans de la liberté, votre auguste mission sera terminée, vous retournerez dans vos foyers recueillir les fruits de vos travaux et au milieu de nos sociétés populaires.

A Nogent-le-Républicain, ci-devant le Rotrou, vingt-cinq vendémiaire l'an 3^e de la République une et indivisible.

Suivent 7 signatures dont celles du président et de l'agent national.

s

[*Les membres composant le conseil général de l'administration révolutionnaire du district de Rouen, à la Convention nationale; s. d.*] (20)

(17) C 323, pl. 1386, p. 21.

(18) C 325, pl. 1406, p. 3.

(19) C 323, pl. 1386, p. 22.

(20) C 323, pl. 1386, p. 23.